

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le mardi 1^{er} août 2017, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille

M. Claude Brochu

M. Pierre Darveau

M^{me} Lise Garneau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Daniel Chabot, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

202-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le sujet suivant au point Autres sujets, savoir : Démission de la conseillère aux communications et ressources humaines.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 4 juillet 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

203-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiements - Liste des engagements

204-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 6 au 31 juillet 2017, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 25 juillet 2017, ainsi qu'au journal des salaires du mois de juillet 2017, le tout totalisant une somme de 598 961,71 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 2 386 666,33 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 6-2017 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2016 établissant la tarification pour l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 19 juin 2017 et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2017;

205-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 6-2017, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2016 établissant la tarification pour l'année 2017, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Demande de dérogation mineure - 303, 7^e rue Sirois

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par M. Cyprien Lemieux, dans une lettre datée du 20 juin 2017, visant la diminution de la distance applicable entre une galerie et une ligne latérale;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 3-2017, adoptée le 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en sa qualité d'inspecteur des bâtiments, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et qu'aucune objection n'est soulevée lors de la présente séance;

206-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, soit la diminution de 1,5 mètre à 0,75 mètre de la marge latérale sud-ouest de la propriété située au 303, 7^e rue Sirois, à La Pocatière, et de transmettre une copie de cette résolution au demandeur.

Mise à jour des systèmes d'automatisation et de communication - Eau potable et eau usée - Modification de contrat - Travaux additionnels

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a, aux termes de la résolution numéro 121-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2017, attribué à Automation D'Amours inc. le contrat relatif aux travaux de mise à jour des systèmes d'automatisation et de communication pour l'eau potable et l'eau usée;

CONSIDÉRANT que le devis dudit appel d'offres prévoyait que les travaux devaient être terminés avant le 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire demande de prolonger la période d'exécution du contrat jusqu'au 31 août 2017;

CONSIDÉRANT que des travaux additionnels sont requis, que ceux-ci sont justifiés, qu'ils sont accessoires et ne changent pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 24 juillet 2017;

207-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la clause 3.3 du devis de l'appel d'offres relatif aux travaux de mise à jour des systèmes d'automatisation et de communication pour l'eau potable et l'eau usée soit modifiée pour remplacer la date du 31 juillet 2017 par celle du 31 août 2017;

QUE la Ville de La Pocatière approuve les travaux additionnels requis pour l'ajout des raccordements des équipements de débordement Est et Ouest de la station de pompage numéro 3, et décrète à cette fin une dépense maximale de 9 100 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même la contribution financière qui sera versée à la Ville dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

Centre Bombardier - Tour d'eau - Entretien mécanique et chimique

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à l'entretien du système de traitement de la tour d'eau du Centre Bombardier, pour les périodes 2015-2016 et 2016-2017 a été attribué à CHEM-AQUA, lequel contrat arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à l'entretien mécanique de la tour d'eau du Centre Bombardier a été attribué à CHEM-AQUA, pour une durée de trois ans venant à échéance en 2018;

CONSIDÉRANT que CHEM-AQUA offre à la Ville de mettre fin d'avance au contrat échéant en 2018 et de le jumeler avec l'autre contrat pour faire un nouveau contrat global d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville d'accepter cette offre;

208-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'entente de services Programme de traitement d'eau soumise par CHEM-AQUA, en lien avec l'entretien mécanique et l'entretien chimique de la tour d'eau du Centre Bombardier pour une période de trois ans commençant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2020;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense totale de 21 708 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur des bâtiments, à signer ladite entente de services, pour et au nom de la Ville de La Pocatière,

ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Location d'un équipement de déneigement de trottoirs avec opérateur – Appel d'offres par voie d'invitation écrite

209-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, le devis relatif à la location d'un équipement de déneigement de trottoirs avec opérateur, pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, et d'autoriser le greffe à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins cinq fournisseurs.

Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ

ATTENDU que, conformément à la Loi sur les cités et villes, la Ville de La Pocatière souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat Solution UMQ à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et que les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière entend confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

210-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ici réitéré au long;

QUE la Ville de La Pocatière confirme par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement Solution UMQ sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la Ville de La Pocatière mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat, et au consultant Mallette actuaires inc. une rémunération de 0,65 % desdites primes totales versées;

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Contrôleur des animaux - Entente de services 2017-2018

211-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente liant la Ville de La Pocatière à M^{me} Amélie Sirois à titre de contrôleur des animaux chargé de l'application du règlement numéro 15-2000 concernant les animaux, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018;

D'AUTORISER M. Daniel Chabot, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs - Adhésion

212-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adhère au Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS) de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, lequel projet vise à doter les municipalités d'un plan d'amélioration de leurs parcs et équipements récréatifs et sportifs, dans le but de favoriser un mode de vie sain et sécuritaire, et ce, notamment, par le biais de l'utilisation du logiciel Parc-o-mètre et des fiches des habiletés motrices de base et de l'intensité de l'effort;

QUE la Ville de La Pocatière décrète, à cette fin, une dépense annuelle de 0,05 \$ par habitant pour l'achat des outils de gestion;

QUE M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur des bâtiments, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Camp de jour – Bourses d’encouragement à la réussite scolaire et au travail – Attribution

CONSIDÉRANT que les Services récréatifs, culturels et communautaires ont implanté le programme « Valorisation de l’animation estivale », un outil d’encouragement à la réussite scolaire et au travail et servant à souligner l’importance de ce travail pour la Ville;

CONSIDÉRANT que ce programme se concrétise par la remise de cinq bourses, attribuées en fonction de critères tels que la collaboration, l’intérêt pour les jeunes, l’engagement, la ponctualité, l’esprit d’équipe, la débrouillardise et la qualité du travail accompli;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services récréatifs, culturels et communautaires suite à l’évaluation faite du travail du personnel étudiant de la saison estivale 2017;

213-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

D’ATTRIBUER :

1. Ex-aequo à M^{me} Catherine Bossinotte et M. Simon Lévesque, la bourse pour le membre du personnel étudiant estival s’étant le plus démarqué par l’ensemble de son travail et pour ses qualités personnelles. Les récipiendaires recevront donc un montant de 100 \$ chacun;
2. Ex-aequo à M^{me} Isa-Rose Tardif et M^{me} Majory Pelletier, la bourse pour le membre du personnel étudiant estival s’étant le plus amélioré. Les récipiendaires recevront donc un montant de 100 \$ chacune;
3. Ex-aequo à M. Antoine Lord et M^{me} Marie-Ève Dubé-Ouellet la bourse pour le membre du personnel étudiant estival représentant le coéquipier par excellence. Les récipiendaires recevront donc un montant de 100 \$ chacun;
4. À M. Pascal Rancourt, la bourse de 100 \$ pour l’animateur du Camp de jour s’étant le plus démarqué dans le cadre de la formation DAFA; et
5. Ex-aequo à M^{me} Rosalie Ouellet et M. Antoine Deschênes, la bourse pour la recrue assistant-animateur de l’été. Les récipiendaires recevront donc un montant de 50 \$ chacun;

DE TRANSMETTRE les félicitations du conseil municipal aux récipiendaires de ces bourses ainsi qu’à M^{me} Cindy Chamberland, coordonnatrice du Camp de jour 2017, pour l’excellence de son travail.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu’il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l’année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Implication d’un pompier - Motion de félicitations

214-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

D’ADRESSER les plus sincères félicitations et remerciements des membres du conseil municipal de la Ville de La Pocatière à M. Patrick Lemieux, membre de la brigade de pompiers du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, lequel a utilisé son expérience, ses connaissances et ses compétences de technicien en prévention

incendie au bénéfice des sinistrés des inondations de mai dernier en Outaouais. Cette action mérite d'être soulignée et est une fierté qui rejaillit sur sa brigade et sur sa communauté.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission d'un pompier

215-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M. Demis Langlois à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans une lettre du 21 juillet 2017, avec effet, ladite démission, à compter de ce jour.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Rupture du lien d'emploi avec un pompier

CONSIDÉRANT la non disponibilité démontrée par M. Martin Bouchard pour remplir les fonctions de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière dans une fiche synthèse datée du 24 juillet 2017;

216-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière rompe le lien d'emploi qui la liait à M. Martin Bouchard, à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, et ce, à compter de la date des présentes.

Autres sujets

Démission de la conseillère aux communications et ressources humaines

217-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Isabelle Taillefer à titre de conseillère aux communications et ressources humaines de la Ville de La Pocatière, avec effet à compter rétroactivement du 27 juillet 2017, date de la lettre de démission;

D'ADRESSER à M^{me} Taillefer les remerciements du conseil municipal pour son engagement au cours des 12 années qu'elle a consacrées au service de la Ville.

Période de questions

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

- Localisation de l'immeuble visé par la demande de dérogation mineure
- Montant total des bourses versées au personnel du Camp de jour
- Camion-écoreur - Propriété de la Ville - Coût d'acquisition
- Réserve d'eau potable - Bonne - De la sensibilisation sera faite tout de même pour demander d'économiser l'eau potable

- Maison du Kamouraska - Travaux en 2018 - La MRC de Kamouraska est maître-d'oeuvre
- Contrôleur des animaux - Services en lien avec les chats - Sensibilisation pour la stérilisation
- Service intermunicipal de sécurité incendie - Recrutement permanent pour maintenir une brigade d'environ 40 personnes - Disponibilité des pompiers à temps partiel - Participation aux activités de mise en forme
- Arbres enlevés - Érables de Norvège remplacés par de l'aubépine Toba
- Remise en état des panneaux de signalisation lumineux de la traverse piétonnière de l'École Sacré-coeur - Remerciements
- Démission de M^{me} Isabelle Taillefer

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

218-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 35.